

Chers parents, chers patients,

Pour donner suite aux appels reçus par nos services concernant les modalités de la poursuite de la ventilation non-invasive à domicile chez les enfants porteurs d'une maladie respiratoire chronique ou apnées du sommeil dans le cadre de l'épidémie Covid-19, et en se basant sur les recommandations de la Société de Pneumologie de Langue Française et de la British Thoracic Society, nous souhaitons apporter les éléments de réponses suivants :

### **Utilisation de la ventilation par pression positive continue (PPC) à domicile**

La PPC est principalement utilisée pour les enfants présentant des apnées obstructives du sommeil. Le traitement par PPC améliore les symptômes de l'enfant (sommolence, céphalée, troubles de concentration, troubles du comportement).

L'arrêt de la PPC pourrait s'associer avec un retour des symptômes, une augmentation des ronflements et fragmentation du sommeil résultant dans des troubles du comportement et cognitifs.

#### ***Si l'enfant présente une infection respiratoire :***

- L'utilisation de la PPC génère des gouttelettes potentiellement infectantes pour l'entourage et, donc, il existe un risque de transmission vers son entourage (le virus persiste dans les aérosols 1,1 heure)
- Informer le médecin prescripteur et le prestataire de soin à domicile (par téléphone ou courrier électronique)
- Ne pas utiliser la PPC à proximité de son entourage familial (chambre seule)
- L'arrêt de la PPC sur 2 semaines pourrait être envisagé en fonction de la pathologie de l'enfant. Si mauvaise tolérance de l'arrêt de la PPC, la ventilation doit être reprise en mettant un masque non ventilé avec un filtre antiviral sur le circuit de la PPC.

### **Utilisation de la ventilation par VNI à domicile**

La VNI est principalement utilisé pour les enfants qui présentent une insuffisance respiratoire chronique hypercapnique (maladies neuromusculaires, déformation de la paroi thoracique, obésité ou maladie pulmonaire chronique comme la mucoviscidose).

La VNI à domicile doit être poursuivie avec augmentation de soins par la famille et assistance à distance / par télémedecine par des soignants spécialisés.

L'arrêt de la VNI à domicile risque un retour des symptômes (céphalée, dyspnée, somnolence) et pourrait avoir comme résultat une hypercapnie aigue mettant la vie du patient en danger et nécessitant une hospitalisation.

#### ***Si l'enfant présente une infection respiratoire :***

- L'utilisation de la VNI génère des gouttelettes potentiellement infectantes pour l'entourage et, donc, il existe un risque de transmission vers son entourage (le virus persiste dans l'air 1,1 heure).
- Informer le médecin prescripteur et le prestataire de soin à domicile (par téléphone ou courrier électronique).

- Ne pas utiliser la VNI à proximité de son entourage familial (chambres seule) ; l'utilisation d'un masque non ventilé avec un filtre antiviral sur la VNI réduit considérablement la propagation.

**Pour tous les enfants ventilés :**

Respectez scrupuleusement les recommandations du prestataire de soin à domicile pour le nettoyage du votre masque et du circuit.

Privilégier des consultations de suivi par télémedecine avec le médecin prescripteur.

Les visites à domicile du prestataire de soin à domicile est préférable d'être différées /annulées au profit du télésuivi.

Lorsque l'entrée directe du soignant ne peut pas être évitée, des mesures simples seront instaurées, telles que lavage des mains et ouverture des fenêtres et portes avant une visite pour réduire la charge virale aéroportée, et équipements de protection individuelle.